

Séance du conseil communal de Blonay du mardi 28 septembre 2021

*Postulat*  
**MOTION**

adressée à la municipalité de Blonay.

Art. 64 *Postulat,  
motion, projet  
rédigé*

*Chaque membre du conseil peut exercer son droit d'initiative :*

*a) en déposant un postulat, c'est-à-dire en invitant la municipalité à étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de faire une proposition dans un domaine particulier et de dresser un rapport ;*

*b) en déposant une motion, c'est-à-dire en chargeant la municipalité de présenter une étude sur un objet déterminé ou un projet de décision de compétence du conseil communal ;*

*c) en proposant lui-même un projet de règlement ou de modification d'un règlement ou de partie de règlement ou un projet de de décision de compétence du conseil communale.*

**Concerné :** *Réponse de la municipalité de Blonay à la pétition de M. Vincent Dellsperger « Vélos / VTT de descente entre les Pléiades et Blonay ».*

Madame La Présidente,

Messieurs Les municipaux,

Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

Suite à la lecture de la réponse ici en titre de la municipalité reçue le 23 septembre, je désire partager mon point de vue à ce sujet.

Tout d'abord, que l'on comprenne ou non la position des riverains du chemin des Sîtes, il est surprenant que 16 signatures soient suffisantes pour imposer une interdiction de passage en vélo aux habitants de la commune de Blonay.

La problématique de la cohabitation des piétons et VTTistes sur notre territoire national mais principalement en montagne et en forêt est un réel défi.

De plus, une augmentation très prononcée des pratiquants du VTT est à noter ces dernières années. Ce qui demande une attention de plus en plus forte sur la gestion de la mixité entre piétons et cyclistes.

Il y a évidemment beaucoup de solutions à ce problème mais une chose est certaine, l'interdiction n'en est pas une. Elle ne fera qu'amplifier les conflits au lieu de les régler.

Les solutions sont nombreuses mais commencent tout d'abord par l'acceptation d'un fait, l'augmentation des VTT ne fait que s'accroître. Le prendre en compte et développer l'accès à notre terrain en est l'une des clefs indispensables pour une bonne entente future entre les différents adeptes du grand air.

La signalétique, l'éducation, le respect mutuel sont d'autres clefs nécessaires pour une pratique adéquate tant pour les randonneurs que pour les cyclistes.

Il est tout à fait clair que l'une ou plusieurs de ces solutions sauraient satisfaire au problème du sentier des Sîtes.

### Historique récent

Le débat au sujet des cyclistes aux Pléiades n'est pas nouveau. Effectivement, plusieurs rencontres entre nos autorités communales et l'Association VTT Riviera (AVR) se sont déroulées ces dernières années. Dans cette motion, je ne vais retenir que celle du 27 mai 2021 dont voici un extrait pertinent du PV :

#### **Sentiers concernés**

*Une sélection de sentiers de la commune de Blonay a été faite en fonction des observations de fréquentation par les VTTistes. Un travail pour une meilleure cohabitation sera entrepris sur les sentiers suivants :*

#### **Hors Vaud Rando**

- Sentier les Pléiades – « Les Sites » (Fayaux)
- Sentier « Sur le Sex » - « Pré Cagnard »

M. Mehdi Genoud, Chef de service des forêts de la commune de Blonay, en était le représentant des autorités.

Nous pouvons donc constater que le sentier en question de la pétition attendait sur un travail pour une meilleure cohabitation et non pas sur une interdiction.

Sur chaque sentier, un grand nombre de possibilités s'offre à la commune pour satisfaire tant les piétons que les cyclistes. Cela va de la signalisation, d'un changement léger de tracé pour les uns ou pour les autres, un tracé qui ralentit les vélos ou même un tracé dédoublé. Ces exemples sont bien sûr loin d'être exhaustifs.

Par cette motion, je demande à la municipalité :

1. D'annuler la décision d'interdire les VTTs sur le sentier des Sîtes
2. D'apporter une solution acceptable pour tous sur ce sentier dans le cadre d'un/du projet global pour les VTTs aux Pléiades

Blonay, le 28 septembre 2021

David Béguelin

